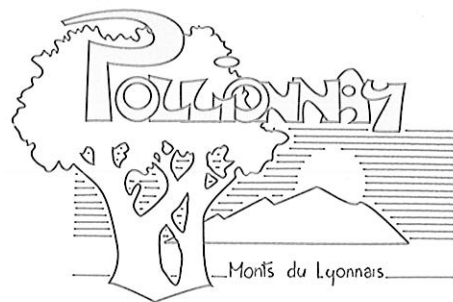
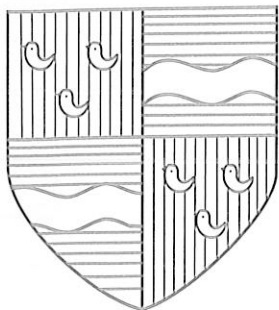




Pollionnay



Maison Rivoire Rénovée

JUILLET 1992 - N° 38

Bulletin d'Informations
municipales et communales

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Les Echos du Conseil Municipal	4
Commission environnement	4
Syndicats intercommunaux.....	5
Etat civil - Recensement militaire - Avis.....	9
Ecole publique mixte de Pollionnay	10
Association des familles.....	11
Médiathèque municipale	11
ASCP Football	12
Maison de la rencontre	13
Ecole de musique	13
Classe en deux	14
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	14
Personne n'est à l'abri de la dépendance	15
Association des Paralysés de France.....	15
EDF-GDF Services	16
Centre Léo Lagrange	16
Amnesty International	17
Maastricht : les nouvelles clés	18
Recensement	18

Le Directeur Gérant : Monsieur Raymond DUCLOS, Maire

Responsable informations : Jean BLIEM, Adjoint

Responsable commercial : Roger DEROUX, Adjoint



Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

LE MOT DU MAIRE

Jeux olympiques d'Hiver, Euro 92, jeux olympiques d'Eté.

Pour ceux d'entre nous qui aiment les joutes sportives, les médias (télé, radio, presse) nous ont présenté avec réalisme et feront de même pour Barcelone, les athlètes et les épreuves et nous ont aussi parfaitement renseignés sur les résultats. De très belles images, de très bons articles ont mis en évidence les exploits des compétiteurs, leurs joies mais aussi leurs déceptions lorsque leurs temps ou leurs classements ne correspondaient pas à leurs espoirs. Joies et désespoirs aussi des entraîneurs, des supporters dont l'enthousiasme souvent sans limites, provoquait une ambiance parfois exagérée.

L'environnement du site des épreuves fut, et sera encore aussi pour Barcelone, parfaitement mis en évidence. La beauté des paysages et des enceintes sportives était et sera en complète harmonie avec la beauté du spectacle sportif.

Mais, si tout ceci nous a réjoui, émotionnés, enthousiasmés n'oublions pas que nous n'avons vu que la face apparente de ces joutes, et qu'il nous reste à découvrir la face cachée que les médias nous ont toutefois quelque peu dévoilée.

Pour le profane, très souvent, la pureté des gestes, la facilité que montre nos athlètes peuvent donner à penser qu'il est aisé de réussir. Bien au contraire, il n'en est rien. Il est évident qu'un jeune homme ou une jeune fille peuvent avoir des dispositions pour pratiquer une activité sportive, mais il faut bien penser à la somme de travail, à l'abnégation, à la volonté, au renoncement à certaines douceurs de l'existence, aux nombreuses heures d'entraînement qui leurs permettront de devenir des champions, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Forme physique certes mais aussi forme psychologique qui permettent de se dépasser, de vaincre tous les obstacles pour aboutir à la victoire.

Ceci est une leçon pour nous tous, jeunes et adultes.

Pour réussir il est nécessaire de bien apprendre, de bien travailler, de ne pas agir en dilettante (l'époque en est révolue) car rien n'est donné ni gagné d'avance.

Il est nécessaire de persévérer, de ne pas se décourager. Si un échec survient, il convient de redoubler d'efforts pour atteindre le but fixé. Il ne faut pas vivre en assisté, mais il faut garder l'esprit pionnier. Aller de l'avant pour conquérir et même se conquérir. Pour tous ces pionniers (hommes et femmes) la vie sera pleine d'enseignements, de satisfactions, et agréable à parcourir année après année pour aboutir à une retraite méritée et paisible, mais tout en restant disponible pour participer.

Merci à nos athlètes de nous montrer la voie à suivre dans la fraternité et le dépassement de soi.

Vive le sport.

Le Maire,
Raymond DUCLOS

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunions du 20 mars 1992 et du 4 mai 1992

● **Révision du POS** : Enquête publique : du 9 juin au 10 juillet 92.

● **Bâtiments - Urbanisme**. Les travaux de réfection de la "Maison Rivoire" sont terminés. Les mémoires s'élèvent à 1 335 KF TTC (budget prévisionnel respecté), soit 1 141 KF TTC pour 4 logements, menuiseries et façades et 194 KF pour salles de réunion.

* **Aménagement de la mairie**. Budget prévisionnel 879 KF TTC, subventions attendues DGE 2^e part et Conseil général. Ces travaux, après étude complémentaire en commission, pourraient être répartis sur 2 exercices.

* **La Société DEVIQ** a déposé un permis de lotir au lieu dit "Les Martines" pour 8 lots, faisant suite aux 4 déjà occupés.

● Budget voté le 20 mars (voir bulletin 37).

● **Divers**. La société SOREMA assure la fourniture des repas au restaurant scolaire pendant l'arrêt de travail de M^{me} Pocachard. Cette société fournit déjà les communes de Sainte-Consorce et Marcy l'Etoile. M^{me} Pocachard doit reprendre son service à la rentrée de septembre 1992.

* Le service contentieux de la DDE sera saisi après l'installation, sans permis, de certaines constructions sur le territoire de la commune.

* La section foot de l'ASCP est autorisée à utiliser des panneaux publicitaires amovibles, au stade, qui seront remis après chaque manifestation.

* L'inauguration de la "Maison de la Rencontre" a eu lieu le dimanche 28 juin 1992 à 11h

COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, la politique à mettre en œuvre pour assurer une bonne gestion des déchets est définie aux niveaux européen, national et départemental (délibération du Conseil général du 16/12/91).

Mais ces bonnes résolutions ne réussissons que par l'association des bonnes volontés des collectivités territoriales, des communes, et surtout, des individus.

Chacun est responsable et garant de son environnement et de celui d'autrui.

La commune de Pollionnay a mis en place, depuis mai 92, une commission "Environnement", qui associe élus et bénévoles volontaires. Sa tâche s'organise en trois temps :

- un travail d'inventaire sur le territoire de la commune,

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- des propositions d'actions sur le court terme,
- des propositions pour le long terme.
La commission veillera à tenir régulièrement informés les habitants de Pollionnay des propositions d'actions à entreprendre.

J. BLIEM

SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

Extrait du compte-rendu de la réunion du 12 juin 1992

ORDURES MÉNAGÈRES :

La commission "Ordures Ménagères" s'est réunie les 5 mai et 2 juin 1992.

Elle a visité 2 sites possibles pour l'installation d'une déchetterie et a étudié les rapports des cabinets MERLIN et A.T.E.

Le président donne lecture des conclusions de la commission savoir :

- choix d'un terrain situé dans la Z.A. de Vaugneray,
- choix de collecte + transport, sans quai de transit, vers l'usine d'incinération de Gerland.

Après une longue discussion le comité syndical estime :

- que l'achat de la totalité de la parcelle envisagée dans la Z.A. de Vaugneray (8 000 m² environ) n'est pas nécessaire, 4 000 m² suffiraient,

- qu'il ne convient pas d'imposer aux entreprises le mode de transport des produits collectés, ni le lieu, ni le procédé de traitement des déchets (enfouissement ou incinération).

Il est donc décidé :

- de demander à la commune de Vaugneray son accord pour réduction à 4 000 m² environ de la superficie de l'acquisition,

- d'organiser l'appel d'offres aux entreprises pour la collecte et le traitement des ordures ménagères selon les principes plus ouverts définis ci-dessus.

EXTENSION DE LA PISCINE :

Les travaux de gros œuvre se déroulent selon le planning prévu.

Le président est autorisé à prendre une décision de poursuivre les travaux du fait d'un dépassement du marché concernant les terrassements.

Des décisions de même nature pourront être prises éventuellement pour les autres lots de l'opération.

Le président prendra contact avec l'architecte afin d'aboutir à un accord sur le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre. Ce problème sera soumis à la décision du comité syndical.

PLAN D'EAU D'YZERON :

La commission du plan d'eau s'est réunie le 19 mai 1992. La commission a entendu le président rendre compte d'une entrevue avec Monsieur LUQUET, directeur au Conseil général, en présence de Monsieur BARRIOL, conseiller général pour la construction d'un parking au plan d'eau d'Yzeron.

Le comité syndical examine les suggestions présentées par Monsieur LUQUET soit :

- modification du projet en vue de sa réduction à 2 MF environ.

- Fractionnement des travaux en 2 tranches 1993-1994.

- Possibilité d'octroi, pour chaque tranche, d'une subvention d'un montant de 200.000 F si le projet est présenté par la commune ou 300.000 F s'il l'est par le SIVOM.

Le président propose au comité l'opération suivante :

- présentation par le SIVOM d'un projet de parking pour un montant maximum de 2 MF, en 2 tranches annuelles,
- le financement serait le suivant : pour chaque tranche annuelle de 1 MF :

- 300.000 F subvention du Conseil régional (30 % des travaux déjà accordés à la commune),

- 300.000 F subvention du Conseil général,

- 400.000 F assumés par le SIVOM avec participation éventuelle de la commune,

- intervention de la commune auprès du Conseil général en vue d'obtenir le transfert de la promesse de la subvention de la commune d'Yzeron au SIVOM.

Après une longue discussion, la proposition est adoptée par :
- 10 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions.

A la demande du président, le comité décide de renforcer la commission du plan d'eau d'Yzeron. Sont désignés MM. JOURNOUD et ROSSIGNOL.

INTERVENANT MUSICAL :

Le comité a été saisi par des représentants de l'Education Nationale de l'utilité du recrutement d'un intervenant musical afin d'aider les instituteurs pour l'enseignement de la musique dans les écoles.

Le comité est d'accord dans son ensemble avec cette proposition et charge le président de l'étude dans ce sens.

SENTIERS DE RANDONNÉE - GUIDE TOURISTIQUE :

Le président rend compte d'une réunion du 25 mai 1992 de la Commission n° 5 de la CRCL qui a pris connaissance du projet de recensement et balisage des sentiers piétons et cavaliers de la communauté.

A titre d'expérience, des panneaux indicateurs, fournis par la CRCL, seront installés prochainement sur le parcours St-Laurent-de-Vaux - Thurins.

Le comité prend connaissance du projet d'élaboration d'un guide touristique et de randonnée par la CRCL. Il estime toutefois, que cet ouvrage est du ressort de la commission n°6 chargée du tourisme et désigne à cet effet, auprès de cette commission, Madame LANDRIVON et Monsieur RAYNAL.

BRIGADES VERTES :

Le Conseil général a fait connaître la création de "brigades vertes" composées de 6 personnes, justiciables du RMI, encadrées par un professionnel, pour l'exécution de travaux divers (entretien, élagages, etc...) dans les communes.

- Temps de travail : 2 journées de 10 heures par semaine,

- à la charge de la commune : repas de midi.

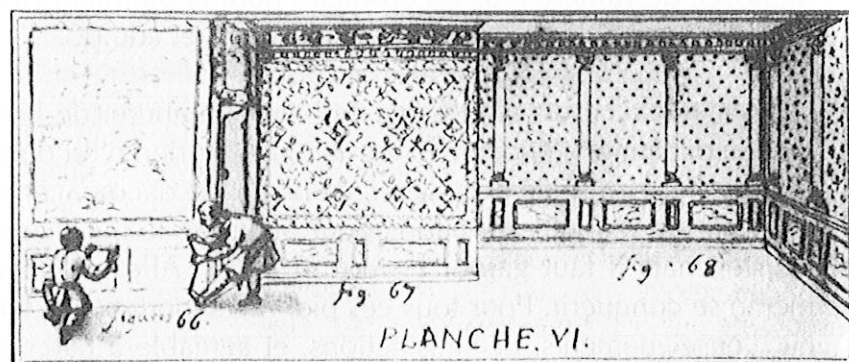
Les communes voudront bien faire connaître leurs besoins de l'espèce pour le 6 juillet prochain au plus tard.

Le SIVOM assurera la liaison avec le Conseil général pour l'établissement du calendrier d'intervention.

PAPIERS DE TENTURES - DÉCORS PANORAMIQUES

Documents exclusifs - Collection unique en France - Éditeur depuis 1880

Étoffes d'Intérieur
Soieries de Lyon
Sièges et canapés
Atelier de confection



HENRI GERMAIN

BRUNO VITAL DURAND

11, RUE AUGUSTE-COMTE - 69002 LYON - TÉL. 78.42.69.79

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

EXTENSION DE LA PISCINE DE VAUGNERAY

Maître d'ouvrage : SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

Le succès de l'équipement nautique intercommunal de Vaugneray et sa grande fréquentation ont encouragé le "SIVOM" à développer et diversifier les activités aquatiques de celui-ci.

L'extension crée deux nouveaux bassins qui, ajoutés à la piscine "Caneton", vont former un ensemble de grande ampleur.

Le programme d'une surface Hors Oeuvre Nette de 1 600 m² comprend :

- Un nouveau hall d'accueil doté d'une billetterie, d'un coin d'attente pour visiteur et d'un service administratif (secrétariat et direction).

- Un ensemble de vestiaires, douches et sanitaires, respectant les normes "handicapés".

- Un grand bassin comprenant :
- Un grand bain profondeur 1m80 à 5 bandes de nage, longueur 25m, largeur 12m50 - Un bassin avec plongeurs 1m et 3m - Une fosse d'une profondeur de 5 mètres permettant l'entraînement subaquatique.

- Un espace de détente au niveau inférieur, doté de hublots, permettant de suivre l'évolution des nageurs.

- Les bassins ont été prévus pour être dotés, dans le futur, d'équipements ludiques (toboggans).

- Une large communication par un grand emmarchement permet une libre circulation des nageurs entre les différentes plages.

- Une couverture semi découvrable permet en période estivale de bénéficier de l'ensoleillement.

- Ce nouveau bâtiment est relié aux plages extérieures par une terrasse dotée d'un bar.

L'ouverture des nouvelles installations est prévue pour le printemps 1993.

LE SEAGYRC

Le SEAGYRC est né officiellement le 29 novembre 1991. En voici "l'acte de naissance".

ARRETE N° 91-2880 du 29 NOVEMBRE 1991

portant création du Syndicat d'études pour l'aménagement et la gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.E.A.G.Y.R.C.)

Article 1^{er} : Est autorisée, entre les communes de Brindas, Charbonnières, Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, La Mulatière, Oullins, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorte, Sainte-Foy-les-Lyon et Tassin-la-Demi-Lune, la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique qui prendra la dénomination de "Syndicat d'études pour l'aménagement et la gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières" (SEAGYRC).

Article 2 : Le syndicat a pour objet de mener les études préalables concernant les travaux d'aménagement global du bassin versant de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières et d'étudier toute opération permettant de répondre aux objectifs de sauvegarde du site.

Article 3 : Le syndicat est constitué pour une durée limitée à la durée des études.

Article 4 : Le siège du syndicat est fixé en mairie de Craponne.

Article 5 : Le syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et un délégué suppléant par communes associées élus par le conseil municipal de chacune d'elles.

Article 6 : Le comité syndical élit en son sein les membres du bureau ainsi constitué : un président, trois vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint.

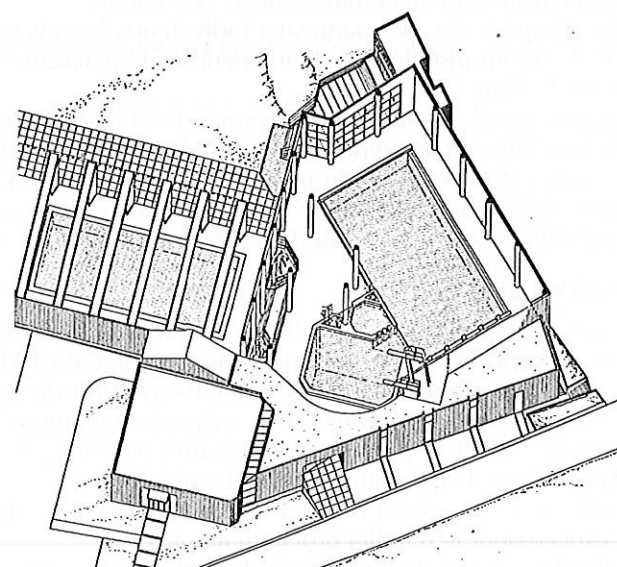
Article 7 : Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le percepteur de Tassin-la-Demi-Lune.

Article 8 : La contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée selon le barème un barème qui tient compte :

- de la longueur de rivière traversant la commune (20 %)
- des produits fiscaux (40 %)
- de la population (40 %).

Article 9 : Le comité du syndicat forme des commissions chargées d'étudier et de préparer les décisions pour l'exercice de ses compétences dont l'animation et le suivi sont confiés aux personnels employés par le SEAGYRC.

Article 10 : Un comité scientifique et technique sera créé. Outre des représentants d'associations de riverains



VUE INTERIEURE DE LA PISCINE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

ou de protection de la nature, il pourra accueillir des experts compétents dans les différents domaines liés à l'objet social du syndicat.

Article 11 : Les délibérations susvisées et les statuts resteront annexés au présent arrêté.

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture du Rhône, les maires des communes associées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

- Les délégués, représentants la commune de Pollionnay, sont Jean BLIEM et J. Paul JASSERAND.

- La contribution de la commune pour l'exercice 1992 s'élève à 7 000 F.

- Le conseil syndical du mardi 14 janvier 1992 a élu Monsieur Henri MONTES, président du syndicat (Craponne) et le bureau suivant :

- **Vice-Présidents :** M. GUYOT (Charbonnières), M. LEOGIER (Francheville), M. POURRADIER (Oullins).

- **Secrétaire :** M. DUPORT (St-Genis-les-Ollières), **Adjoint :** M. BLIEM (Pollionnay).

- **Trésorier :** M. GAUTIER (Grézieu-la-Varenne), **Adjoint :** M. MEYNARD (Brindas).

- **Membres :** M. TROUILLET (La Mulatière), M. JAN-DOT (Tassin), M. LAGARRIGUE (Ste Foy-les-Lyon), M. ROSSIGNOL (Ste Consorte).

- L'adhésion des communes entraîne l'acceptation de la Charte de l'Yzeron que voici :

CHARTRE DE L'YZERON

L'Yzeron, depuis sa source, parcourt des sites divers et constitue un trait d'union entre la nature et la ville.

L'Yzeron et ses affluents représentent autant de coulées vertes à proximité de l'agglomération lyonnaise.

Il est regrettable que ce bassin versant ait commencé à susciter un intérêt du fait d'inondations dont la fréquence augmente, mais il faut savoir saisir cette opportunité pour que, tout en s'assurant de la diminution de ces risques, chacune de ces rivières conserve, ou plutôt retrouve, un caractère naturel.

La solidarité qui doit s'exercer vis-à-vis des populations sinistrées de manières fréquentes doit nous inciter à entreprendre rapidement des études complémentaires afin de

pouvoir définir des solutions d'aménagements hydrauliques. Au stade de l'étude, toutes les solutions doivent être envisagées ; on ne retiendra parmi celles-ci que celle (ou l'association de plusieurs) qui saura sauvegarder le caractère sauvage et naturel de la rivière.

Le plus rapidement possible, devront être prises des mesures à caractère conservatoire, permettant d'enrayer une évolution qui pourrait devenir catastrophique : nature des sols, développement des techniques alternatives pour l'assainissement pluvial...

Protéger la rivière, c'est aussi veiller à ce que ses amateurs qui la trouvent attirante, n'en soient pas les premiers perturbateurs. S'il est évident que la pratique d'engins motorisés est à prohiber, il faudra aussi veiller à maintenir des zones protégées, tandis que certains sites pourront faire l'objet d'aménagements discrets, au profit de ceux que l'on pourrait appeler les "gourmets de la nature".

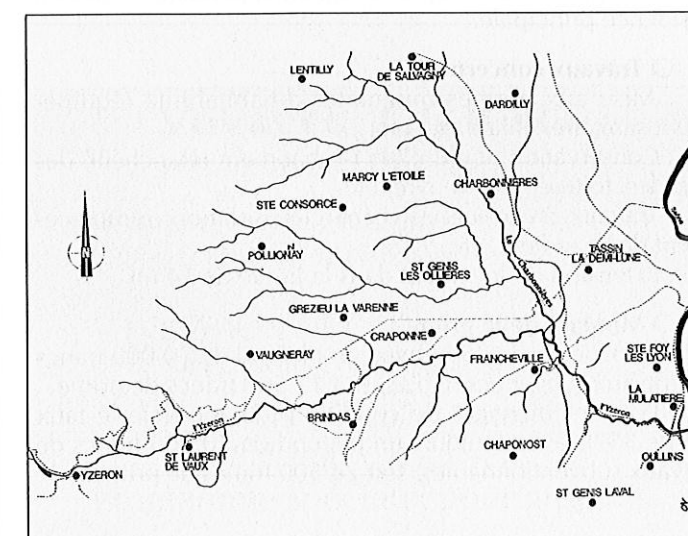
En aucun cas, il ne faudra transformer les berges de l'Yzeron en boulevard touristique semé d'attractions diverses, car ceci se traduirait inmanquablement par un déferlement de "ramasseurs en tous genres" entraînant avec eux une désertification des lieux.

En fait, et de manière concise, on pourra considérer que le but fixé sera atteint si, les populations étant préservées, l'Yzeron et ses affluents voient leur qualité de l'eau s'améliorer, les débits d'étiage soutenus, leurs zones naturelles adroitement protégées, quelques sentiers piétonniers discrets aménagés.

Ces différents points seront à analyser dans le cadre d'un "contrat de rivière" où seront représentés les multiples usagers.

- Enfin, sachons que le SEAGYRC est en ce moment consulté par la commune de Pollionnay, à propos de risques de nuisances dus à la proximité de carrières, et à propos de la création d'un chemin longeant le ruisseau du Ratier.

LE BASSIN DE L'YZERON



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTE RURALE DES COTEAUX DU LYONNAIS

L'O.P.A.H. de la Communauté rurale des coteaux du lyonnais, qui a débuté le 1^{er} janvier 1991, s'est révélée être un grand succès.

Le comité départemental d'habitat et d'aménagement rural du Rhône (CDHAR), chargé de l'animation, nous a communiqué les résultats de la première année d'opération :

- 221 logements améliorés
- 6 424 774 francs de primes et subventions
- 31 596 359 francs de travaux

L'O.P.A.H. n'est pas terminée.

Vous pouvez encore, en 1992 et 1993, bénéficier d'avantages financiers et d'aides publiques.

Pour connaître avec précisions le montant de ces aides, leurs caractéristiques, pour obtenir tous les renseignements administratifs, constituer les dossiers, le CDHAR est à votre disposition :

- A Vaugneray, à la mairie tous les vendredis de 14h30 à 17h.
- A Mornant, à la mairie, tous les vendredis de 9h30 à 12h.
- A son siège social, 49 rue Professeur Patet, 69009 Lyon, tél. 72 32 17 62 (sur rendez-vous).

● LES AIDES

- La prime à l'amélioration de l'habitat :

○ Bénéficiaires :

- . Propriétaires occupants ou usufruitiers
- . Fermiers ou métayers

○ Conditions d'attribution :

- . Logement de plus de 20 ans.
- . Non acquis avec un prêt PAP.
- . Plafonds de ressources à ne pas dépasser:
- . Engagement à occuper le logement pendant 10 ans en résidence principale.

○ Travaux concernés :

- . Mise aux normes minimales d'habitabilité (équipement sanitaire, chauffage, etc...).
- . Conservation et entretien du bâtiment (étanchéité des façades, toiture, gros-œuvre, etc...).
- . Travaux d'économies d'énergie (isolation, remplacement de chaudière, etc...).
- . Extension du logement dans la limite de 14 m².

○ Montant de la prime :

- . Taux de base : 25 % avec un plafond de 70 000 francs de travaux subventionnables, soit 17 500 francs de prime.
- . Pour les ménages de condition très modeste le taux est de 35 % avec toujours un plafond de 70 000 francs de travaux subventionnables, soit 24 500 francs de prime.

- Les aides des caisses de retraite :

○ Bénéficiaires

- . Propriétaires occupants retraités.
- . Locataires retraités.

○ Conditions d'attribution :

- . Plafonds de ressources à ne pas dépasser.
- . Occuper le logement en résidence principale.

○ Travaux concernés :

- . Les travaux d'entretien et de mise aux normes minimales d'habitabilité.
- . Les travaux d'améliorations thermiques et phoniques.
- . Les travaux et équipement qui permettent le maintien à domicile des personnes handicapées.
- . Les travaux de propreté (peinture, tapisserie, revêtement de sols,...).

○ Montant de l'aide :

- . Variable selon les caisses de retraite et selon les revenus du retraité : de 500 à 15 000 francs.

Remarque : Les aides des caisses de retraite sont cumulables avec la prime à l'amélioration de l'habitat et la subvention de l'ANAH.

- Subvention de l'ANAH

○ Bénéficiaires :

- . Locataires.
- . Propriétaires de logements loués.
- . Propriétaires de logements vacants destinés après travaux à la location.

○ Conditions d'attribution :

- . Logement construit avant 1948, auquel il manque l'un des trois éléments de confort (WC, salle d'eau, chauffage).
- . Construit entre 1948 et 1975 (travaux d'économie d'énergie seuls subventionnables).
- . Engagement à louer en résidence principale (possibilité de reprise après 5 ans pour occupation personnelle).

○ Travaux concernés :

- . Mise aux normes minimales d'habitabilité (équipement sanitaire, chauffage, etc...).
- . Conservation et entretien de l'immeuble (façades, toiture, gros-œuvre).
- . Travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chaudière, V.M.C., etc...).
- . Restructuration complète du bâtiment.

○ Montant de la subvention :

- . Taux de base 25 % des travaux TTC.
- . Taux : 35 % en cas de conventionnement.
- . Montant des travaux subventionnables plafonné selon la surface du logement. Ex : pour un logement de 100 m² environ. Travaux subventionnables hors économies d'énergie : 280 000 francs environ.

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande.

REFLETS DE LA VIE LOCALE

ETAT CIVIL

NAISSANCES

JASSERAND Samuel	01.04.92
GOY Alexandra	12.05.92
GRANDEMANGE Evan	11.06.92
BEZAULT Julie	11.06.92
PASTRE Richard	14.06.92

MARIAGES

DUBREUIL Eric et CHANTRE Sylvie	11.04.92
COQUARD Marc et TESTANT Marie-Bernadette	02.05.92
CHARRIER Georges et DOUAY Danielle	13.06.92
GUITTON Jérôme et BLIEM Catherine	27.06.92
CARRET Thierry et GATIGNOL Sylvie	27.06.92

DECES

COLOMBANI Romain	11.04.92
METRAL Laurent	23.04.92



S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

"La Rapaudière"

69290 POLLIONNAY

Tél. 78 48 12 48

**Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées**

électricité générale - chauffage électrique

INSTALLATIONS

ISOLATION

VENTILATION

Marcel CHANTRE

12, rue du Dronaud

69670 VAUGNERAY

Tél. 78 45 81 20

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} avril 1975 et le 30 juin 1975, doivent venir se faire recenser à la mairie avant le 31 juillet 1992. Apporter le livret de famille.



AVIS

Le secrétariat de mairie tient à disposition un guide des formalités à accomplir lors de la création et de la modification d'une association "loi 1901".

BLANCHISSERIE

Collectivités - Hôpitaux - Restaurants

SARL J.M. MORELLON

"Le Sarrazin"

69290 POLLIONNAY

Tél. 78 48 12 83

Voyages GILBERT Havas Diffusion

15, rue de la Charité - 69002 LYON - Tél. 78 34 78 09
186, cours Emile Zola - VILLEURBANNE - Tél. 78 84 56 72

LOCATION DE CARS 8 à 80 places

Cars : toilettes - vidéo - Air conditionné

Séjours - Circuits - Avions

Billets avions - SNCF

Programme spéciaux pour groupes

ECOLE PUBLIQUE MIXTE DE POLLIONNAY

Classe de découverte des Châteaux de la Loire et du Futuroscope de Poitiers
(du lundi 11 mai au samedi 16 mai 1992)

Le lundi 11 mai 1992, à 6h du matin, nous étions 46 élèves des deux grandes classes de l'Ecole Publique de Pollionnay, accompagnés de nos instituteurs (M. CAVASSA et M. BEAUMONT), et de deux parents d'élèves (M^{me} CARRET et M^{me} PICOTIN), à partir en car à la découverte des châteaux de la Loire et du Futuroscope de Poitiers.

A partir de Roanne, nous suivions le cours de la Loire jusqu'à Orléans, après le pique-nique de midi, au bord du canal de Briare. Vers 16h, après avoir traversé l'immense forêt de Chambord, nous apercevions enfin le célèbre château de François 1^{er}. Dans la partie centrale, nous gravissions le magnifique escalier à double vis pour atteindre les terrasses. La visite du château terminée, nous prenions la direction de Tours pour loger dans une auberge de jeunesse.

Le deuxième jour était consacré à l'histoire de la Renaissance avec : - le matin, visite du château d'Amboise au bord de la Loire (Chapelle St-Hubert et tours des Cavaliers) - l'après-midi, celui de Chenonceaux sur le Cher (la galerie et la tour des Marques).

A l'entrée du Château de Chenonceaux, Benoit, malade lors du départ, rejoignit notre groupe. Au déjeuner, dans le collège de Bléré, Delphine (élève de CE2) soufflait ses 9 bougies.



Devant le château d'Amboise

Le troisième jour nous permettait de parfaire nos connaissances historiques en comparant les différentes époques dans les châteaux de Blois et de Loches. Après une journée bien remplie, un luxueux hôtel tout confort et un

dîner avec animation nous attendaient au Futuroscope de Poitiers.

Après un bond de plus de quatre siècles dans le temps, les deux derniers jours nous permettaient de revenir au 20^{ème} siècle et de franchir la porte du futur en pénétrant dans le parc européen de l'image. Nous pouvions découvrir des images du cinéma de demain projetées sur un écran plat de 600 m² (le Kinémax) ou sur une demi-sphère (Omnimax).

Au "Tapis magique", grâce à deux écrans, horizontal et vertical, nous pouvions flotter au-dessus d'un paysage tout en contemplant devant nous des images grandioses.



Le parc du Futuroscope vu de la Gyrotour

Dans la salle du "cinéma dynamique", nous avions l'impression d'être dans un train qui descendait à une vitesse vertigineuse, grâce aux sièges qui bougeaient au rythme des images. Au cours de ces deux jours, grâce à la "Gyrotour", nous pouvions admirer l'architecture de ce magnifique parc à 45 mètres de hauteur, et en retrouver les différentes attractions (le cinéma à 360°, le pavillon de la communication, celui du Futuroscope...). Pour nous détendre, nous prenions le bateau, effectuions une promenade à travers les "Jardins de l'Europe" ou participions aux différents jeux du "Monde des enfants".

Le vendredi soir, nous repartions très heureux de notre voyage et avions hâte de rentrer à Pollionnay pour raconter à nos parents tout ce que nous avions retenu. Au nom des 47 élèves qui ont participé à cette classe de découverte, organisée par le CATE, nous remercions tous ceux qui nous ont aidés financièrement (mairie, parents, sous des écoles, donateurs) et espérons pouvoir renouveler cette expérience l'année prochaine en découvrant une nouvelle région.

Les élèves de CE2-CM1-CM2 de l'Ecole Publique de Pollionnay

ASSOCIATION DES FAMILLES

Nous faisons partie de la Fédération des familles de France (164 000 familles adhérentes). Cette association loi 1901, reconnue d'utilité publique, est un mouvement apolitique non confessionnel.

1-) QUEL EST LE ROLE DE LA FFF SUR LE PLAN NATIONAL (*)

- valoriser l'image de la famille,
- garantir le pouvoir d'achat des prestations familiales,
- obtenir un statut parental
- faire appliquer les abattements maxima sur la taxe d'habitation,
- apprendre à gérer le budget familial et à lutter contre l'endettement,
- défendre les consommateurs,
- aider à l'orientation des jeunes (système choix, contacts avec le milieu scolaire),
- favoriser l'insertion des familles défavorisées,
- dialoguer avec les municipalités (représentation au Centre communal d'action sociale, participation au contrat C.A.T.E.),
- pratiquer l'entraide familiale,
- animer les localités par des activités diverses,
- intervenir dans de nombreux autres domaines à tous les niveaux etc...

La Fédération des familles du Rhône tient une permanence le 4^{ème} mardi de chaque mois, de 9h30 à 12h, à la mairie de Vaugneray.

2-) AU CŒUR DE NOTRE ASSOCIATION LOCALE, QUE SE PASSE-T-IL ?

- Une **conférence-débat** sur les rythmes de l'enfant a eu lieu en fin d'année, nous attendons vos suggestions pour choisir le thème de notre prochaine soirée.
- La **bourse aux vêtements** se déroule chaque année aux mois de mars et octobre.
- Les **cours de gymnastique pour adultes et enfants** connaissent un vif succès. Nos "petits écureuils" ont fait la démonstration de leur talent le samedi 4 avril, avec leurs amis de Craponne et Brindas, à la salle polyvalente. Un grand merci aux professeurs et à toutes les personnes présentes. Leur sortie pique-nique de fin d'année a eu lieu le 1^{er} juillet.
- Le **banquet des anciens offert par le CCAS** est servi par nos soins. Après un délicieux repas, nos aînés nous ont fait apprécier les chansons d'antan.

3-) DATES A RETENIR

- Le **dimanche 19 juillet**, nous vous donnons rendez-vous, place des Anciens Combattants, à 9h, pour une journée

détente en famille, au lac des Sapins à Cublize (repas tiré des sacs, si vous n'avez pas de véhicules, contactez-nous au 78 48 14 48).

- Le **dimanche 6 septembre**, nous vous attendons nombreux à la grande salle paroissiale ou nous servirons les repas à l'occasion de la foire.

- Nous pensons organiser, en février 1993, un dimanche famille avec repas et après-midi spectacle. Bonne humeur assurée.

- L'an prochain, nous aimerions donner un éclat nouveau à la fête des mères.

RAPPEL :

Afin de connaître les souhaits des familles pour la création de nouvelles activités, nous avons fait parvenir un questionnaire à chaque foyer. Nous attendons vos réponses, jusqu'au 20 juillet, dans la boîte aux lettres de l'association des familles, au rez-de-chaussée de la mairie.

Pour pouvoir continuer et développer les animations dans notre village nous avons besoin d'élargir notre groupe qui s'essouffle. Si vous avez de la bonne volonté et quelques heures à consacrer à la vie associative, contactez-nous rapidement au 78 48 14 48. Nous avons besoin de vous.

Seul on ne peut rien, ensemble on peut beaucoup.

(*) voir article association des familles, bulletin municipal 04/1992.

MEDIATHEQUE

Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds,
Je laisserai le vent baigner ma tête nue !

Sensations Arthur Rimbaud

Et voici les vacances. La médiathèque vous invite aux voyages proches ou lointains. Vous trouverez dans les rayons documentaires, les guides ou les livres reportages qui vous informers ou vous feront rêver.

Le jour de la foire de Pollionnay, le 6 septembre, nous proposerons une exposition sur "l'eau douce". Nuages, pluies, torrents, rivières, lacs, l'eau douce jaillit, asperge, ruisselle... Elle est l'élément fondamental de la vie et nous avons besoin d'elle pour tout faire : manger, boire, cultiver, fabriquer, laver, chauffer, refroidir, produire de l'énergie. Aujourd'hui, l'eau douce est au centre des grands problèmes auxquels doivent faire face tout les pays de la planète : la pollution, l'environnement, la croissance démographique, le sous-développement.

Courant septembre, une conférence complètera notre information : "l'eau dans notre Région"

Suzanne Battesti, Roger Beaumont

ASC POLLIONNAY section FOOTBALL

Après un début de saison plutôt favorable, les seniors ont du mal à finir le championnat. En effet, ils jouent de malchance avec de nombreux joueurs blessés au cours des différentes rencontres.

Les juniors connaissent le même problème de manque d'effectif. On est en droit de se demander si ces 2 équipes pourront subsister la saison prochaine. C'est pourquoi l'ASC Pollionnay section Football, lance un appel à tous les amoureux du ballon rond qui souhaiteraient pratiquer leur sport favori. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : M. Bouchard : 78 48 10 72 ; M^{me} Beupellet : 78 48 12 48 ; M^{me} Bliem : 78 48 11 72.

Les Sports Loisirs ont abandonné la fin du championnat, mais une nouvelle équipe sera créée dès la prochaine saison.

Les petits terminent leur parcours tant bien que mal. Si un nombre suffisant de joueurs est atteint, une équipe minimales naîtra au sein de l'ASCP pour la saison 1993.

Bravo à tous les joueurs, à leur entraîneur et aux dirigeants pour leur belle réussite sportive. Le club remercie tous les courageux supporters qui ont accompagné les différentes équipes tout au long de l'année.

Boucherie - Charcuterie de campagne

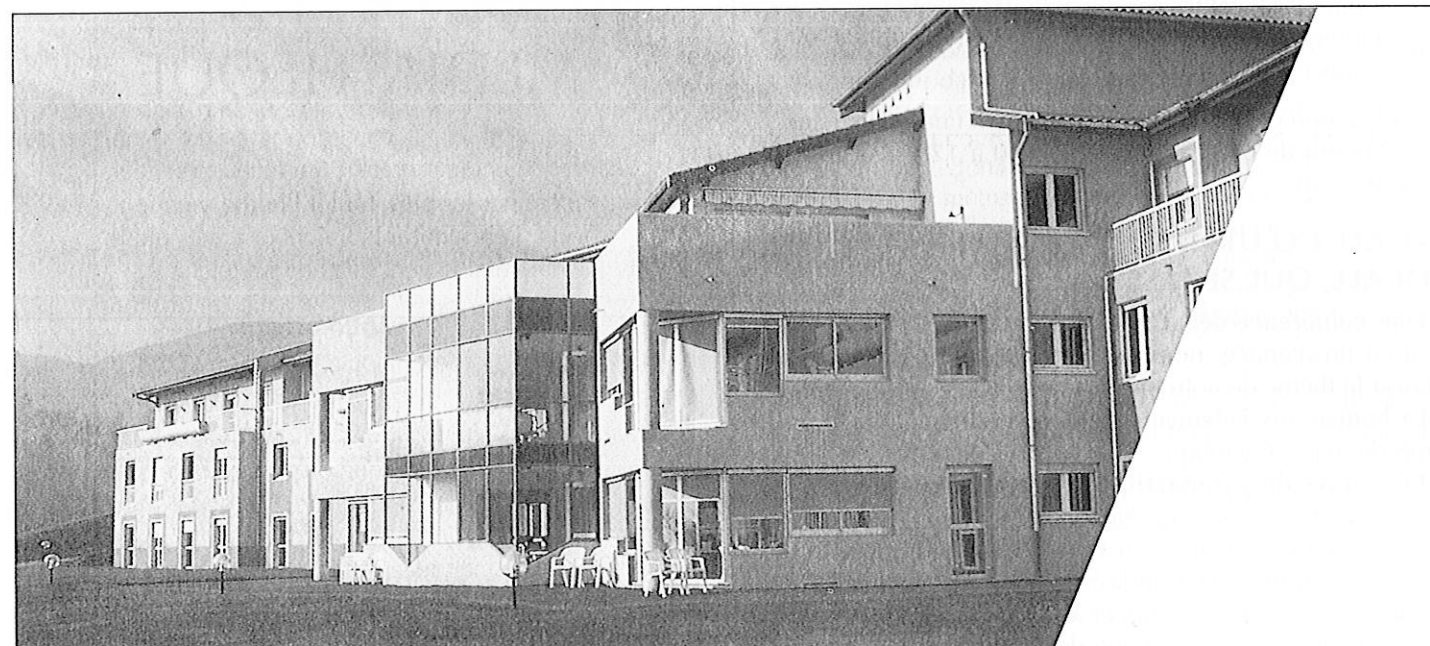
TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande

Pierre BILLIET

69280 SAINTE-CONSORCE

Tél. 78.87.08.54



Etablissements médicalisés pour personnes séniles et désorientées

Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne
Tél. 78.48.15.33

LE PERSONNEL MEDICAL

Neuropsychiatre, gériatre, généraliste, chefs de groupe, infirmières, aides-soignantes spécialisées (de jour et de nuit) sont attachés à l'établissement avec "astreinte" 7 jours sur 7.

QUE SE PASSE-T-IL A LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

Le 24 mai, 30 personnes se retrouvaient pour la sortie annuelle de la Maison de la Rencontre. Le matin, visite du Musée de la Mine à St Pierre la Palud. A 12h30, repas pris à l'Auberge de Brulioles : crudités, côtes de porc, frites, fromage blanc, tarte aux pommes. Le tout pour la modique somme de 53 F. Le café était offert par la Maison de la Rencontre. Après le repas, vite et bien servi, promenade dans Brulioles, visite de l'église pour certains, du musée de la machine agricole pour d'autres. Vers 16h, le groupe se rendait au "Rucher de la Brévenne" où l'apicultrice M^{me} Carton, faisait un exposé précis et attrayant sur le travail et la vie des abeilles, puis chacun faisait sa provision de miel. A 18h30, tous se séparaient sur la place des Anciens Combattants à Pollionnay.



ECOLE DE MUSIQUE DE POLLIONNAY

Le samedi 30 mai, en présence de Messieurs DEROUX et BLIEM, représentant la municipalité, a eu lieu l'audition des élèves de l'école de musique devant un parterre d'environ 80 personnes : parents, grands-parents, amis... tous très attentifs.

Le trac était grand parmi les élèves mais sans doute aussi chez les professeurs.

Les élèves, seuls ou en groupe, ont alterné chants, morceaux, duos, en guitare, piano, flûte traversière. Les orgues ont joué des morceaux des années 60. Marie-Céline nous a charmés par sa voix magnifique.

Les mamans n'ont pas été oubliées en cette veille de la fête des mères, puisqu'elles ont eu droit à 2 poèmes précédant 2 chants qu'Isabelle avait choisis à leur intention.

En terminant, le président Marc BOUCHARD, félicitait les élèves et remerciait les professeurs pour la qualité du travail accompli en leur offrant des fleurs.

Un merci à toutes les mamans qui ont réalisé des gâteaux.

Espérons que cette manifestation suscitera de nouvelles vocations.

Pour tous renseignements concernant la rentrée de septembre 1992 : Marc BOUCHARD : 78 48 12 78 - Marguerite CELLIER : 78 48 10 41.

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Toitures "Anciennes"

Bouchard - Bazin

"La Poizatière" - 69290 POLLIONNAY

Tél. (Bouchard) 78.48.13.50

Tél. (Bazin) 78.45.84.48



À QUELQUES MINUTES DE LYON,
PRES DE CHARBONNIERES-LES-BAINS,
DANS UN CADRE CHAMPETRE ET FORESTIER,
REDÉCOUVREZ LE CALME, LA DÉTENTE, LA RELAXATION...
DÉGUSTEZ DES PRODUITS NATURELS...

*Auberge
des Garennes*

Menu Campagnard et Gastronomie Traditionnelle - Banquets
Repas d'affaires - Anniversaires - Mariages - Séminaires
Salle jusqu'à 200 personnes - Terrasse ombragée - Jeux d'enfants
Chambres sur réservation - Location de véhicules de prestige

Col de la Croix du Ban - Pollionnay

Téléphone : 74 70 48 47

74 70 30 57

Route départementale 601, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Palud

Si votre publicité s'était trouvée ici

ELLE AURAIT ETE VUE



CLASSES EN DEUX

Depuis le 21 avril 1991, les classes en deux se sont efforcées d'animer notre cher village de Pollionnay.

Tout au long de nos manifestations, nous avons rencontré

des gens formidables qui nous ont ouvert leur porte, même au plus tard de la nuit. Nos fêtes ont souvent été arrosées par la pluie, en particulier la Saint-Jean, que nous avons dû organiser sous un chapiteau au stade, en l'absence de salles libres ; mais, bravant la pluie et la boue, vous étiez quand même là pour faire la fête. De la vogue à la soirée du 15 février, en passant par celle du 16 novembre, c'est l'affluence qui a couronné de succès ces manifestations et cela donne bon espoir en l'avenir des classes à Pollionnay. C'est ainsi que le 26 avril 1992 a sonné la fin d'une formidable équipée, heureuse de l'année écoulée mais un peu triste que se soit déjà fini.

Maintenant c'est au tour des classes en trois de nous amuser, en leur souhaitant beaucoup de réussite. Quant aux "2", ils vous remercient toutes et tous, et vous donnent rendez-vous en 2002 pour d'autres moments de bonne humeur.



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Nous avons souvent entendu, lors de réunions ou de simples conversations, que le combat mené par la SCL ressemblait fortement au combat du pot de terre contre le pot de fer.

Lors de projets, tels que le schéma de voirie des coteaux du lyonnais, il est vrai qu'il est très difficile de faire admettre aux décideurs économiques ou politiques, les effets que vont engendrer leurs décisions sur l'environnement, l'urbanisme, l'agriculture...

Convaincue de ces effets néfastes, la SCL a déposé deux requêtes auprès du Tribunal administratif de Lyon, le 4 et le 18 mars 1992.

● La première requête tendait à ce que le tribunal annule les délibérations prises en date du 18 décembre 1989, par lesquelles le Conseil général du Rhône, adoptait le schéma de voirie, c'est-à-dire la création d'une route à quatre voies, reliant Lentilly à Mornant (en clair, une future autoroute).

● La deuxième requête demandait au tribunal d'annuler les délibérations prises en date du 28 mai 1990, par lesquelles le Conseil général du Rhône, adoptait les périmètres d'étude (c'est-à-dire l'endroit où doit passer cette future autoroute).

Pour ces deux requêtes, le commissaire du gouvernement a décidé que :

- En ce qui concerne la première requête (consistant à annuler définitivement le schéma de voirie), celle-ci était irrecevable et devait être rejetée, car présentée tardivement devant le tribunal par la SCL.

- Quant à la deuxième (annulation des périmètres d'étude) nous citons le tribunal administratif :

"*Décide*

Article 1^{er} : la délibération du Conseil général du département du Rhône, en date du 28 mai 1990, est annulée en tant qu'elle délimite les terrains concernés par le tracé de voies nouvelles et l'aménagement de voies existantes à l'ouest du département du Rhône et prend en considération le projet dit "Schéma de voirie des coteaux du lyonnais".

Au travers de ces décisions, nous constatons deux points importants :

1°) Même si la demande est fondée sur des faits réels, prouvés, il n'est pas sûr que nous puissions obtenir gain de cause vis-à-vis du tribunal. En effet, si le Conseil général fait appel, nous pouvons être déboutés pour un vice de forme. En clair, cela veut dire que notre dossier serait incomplet, ou que la partie "administrative" serait incorrecte, ou tout simplement que le droit administratif n'aurait pas été respecté.

2°) Même si vous pensez que le combat est perdu d'avance, il semble nécessaire, voire vital, de défendre des idées, des intérêts, et il n'est pas improbable que le bon sens l'emporte sur l'absurde.

Mais pour cela, notre vigilance doit être renforcée, car le schéma de voirie existe toujours et il est loin d'être définitivement annulé.

Ensemble nous pourrions comme David, combattre Goliath.

Le texte complet des délibérations du tribunal administratif est disponible au siège social de la SCL.

*Le président
Alain TROILI*

PERSONNE N'EST A L'ABRI DE LA DEPENDANCE

Actuellement le risque de dépendance, malgré les études en cours, n'est pas encore reconnu par la législation française. Pourtant, avec l'augmentation de la durée de la vie, le risque de perte d'autonomie s'accroît.

Savez-vous que :

- 75 % des personnes lourdement dépendantes sont à domicile et désirent y rester ;
- que les aides indispensables, pour les actes de la vie et (ou) l'exécution des tâches domestiques, sont assurées, pour la plus grande part, par leur entourage (conjoint, enfants, amis, voisins) ;
- que les aides apportées ne dépendent pas de la lourdeur de la dépendance, mais des régimes de retraite dont vous dépendez ;
- que dans notre département, les associations d'aide à domicile assurent, chaque année, plus de 1 340 000 heures, mais que, tributaires de problèmes de "prise en charge", ces associations ne peuvent pas toujours répondre aux besoins ;
- que les associations dépendent, pour équilibrer leur budget, de subventions surtout municipales ;
- que le salaire des aides à domicile est très voisin du SMIC ;
- qu'en cas d'urgence, les services hospitaliers ne disposent que de très peu de temps (de l'ordre de 24 heures) pour établir un diagnostic et trouver un lieu d'hébergement, qui sera très souvent loin du domicile, au risque de désorienter la personne âgée ;
- que si vous êtes dans l'obligation de rechercher un hébergement, cela sera d'autant plus difficile que vous serez plus dépendant ;
- que dans tous les cas, vous vous heurterez à une liste d'attente, souvent longue ;
- qu'une journée de long séjour, en institution, coûte envi-

ron 300,00 francs à la charge de la famille (enfants et petits-enfants), si la personne âgée ne relève pas de l'aide sociale (revenu mensuel maximum 3 186,00 francs pour une personne seule et 5 390,00 francs pour un couple).

Il reste donc beaucoup à faire pour la prévention, pour la qualité des interventions, pour éviter une prise en charge invalidante, car le remède peut être pire que le mal.

Retraités, préretraités, par votre participation aux associations d'aide à domicile de votre secteur, vous contribuerez à améliorer la qualité de vie des personnes dépendantes, et pensez toujours que **cela n'arrive pas qu'aux autres**.



COMMUNIQUE

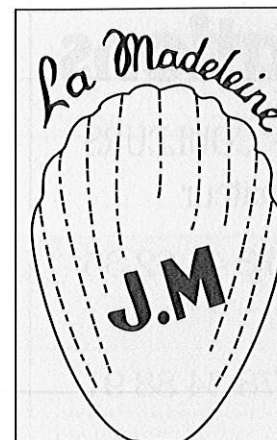
L'A.P.F. (Association des Paralysés de France) nous prie de vous annoncer le ramassage de textiles usagés, chaussures (par paires) et radiographies périmées, qu'ils pratiqueront cette année le :

SAMEDI 17 OCTOBRE 1992

Dès maintenant, vous êtes invités à mettre de côté tout ce qui peut être collecté à cette occasion.

Des instructions seront données en temps utile pour les lieux et jours de collecte.

D'avance, merci.



Fournisseurs en collectivités

BISCUITERIE - VIENNOISERIE - PATISSERIE - SPECIALITES "PUR BEURRE"

Madeleines - Brioques - Croissants - Tartes

SOFAADIS S.A.

Anc. Ets MAISONNEUVE

Chemin des Bruyères - 69280 SAINTE-CONSORE - Tél. 78 57 09 47

VENTE AUX PARTICULIERS

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...

EDF - GDF SERVICES

Il existe des milliers de kms de lignes électriques, aussi ne pouvons-nous connaître tous les points dangereux. Vos indications nous permettront de connaître les zones à risques et, de ce fait, d'y intervenir plus efficacement. Avec vous, nous pourrions ainsi progresser dans la protection de notre environnement et contribuer également à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique, puisque chaque électrocution entraîne une coupure brève du courant.

Que faire lorsque vous trouvez un oiseau mort au pied d'un poteau électrique ?

Notez très précisément l'emplacement du poteau et ensuite prévenez :

EDF GDF SERVICES

Service technique

7 Bd Pacatianus - 38200 VIENNE - Tél. 74 3136 00

ou

le service dépannage indiqué sur votre facture

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél. : 78.59.22.64

CENTRE LEO LAGRANGE JEUNES

Proche des tout petits, des enfants et des adolescents, à l'écoute des jeunes et de leurs parents, le label LEO-LAGRANGE, c'est un choix important d'idées vacances très attractives, et la sécurité d'une grande organisation nationale agréée par l'Etat.

Voyages - Vacances - Loisirs - Formation - Classes de découverte : catalogue gratuit sur demande à Léo Lagrange Jeunes et Tourisme.

Lyon Sud 72 39 00 89 - Grenoble : 76 48 13 10

Association d'éducation populaire affiliée à la Fédération Nationale Léo Lagrange reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de l'Environnement. Agrément Tourisme n° 69 009.

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

*Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises*



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY

Tél 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

Jacques Poix Communications

IMPRIMERIE - PAPETERIE - PHOTOCOPIES noir/blanc - COULEURS
TIRAGE DE PLANS - Publication Assistée par Ordinateur

CRAPONNE

68 avenue Edouard Millaud

78 44 87 66

Fax 78 44 62 35

TASSIN

50 avenue Victor Hugo

78 34 89 18

Fax 78 34 88 91

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...

AMNESTY INTERNATIONAL

Des milliers de personnes sont en prison pour leurs opinions. De nombreux prisonniers sont détenus sans inculpation ni jugement.

Dans certains pays, des hommes, des femmes et des enfants disparaissent après avoir été officiellement arrêtés. D'autres sont exécutés en dehors de toute légalité : ils sont désignés et tués par le gouvernement ou ses agents.

Ces violations flagrantes des droits de l'homme - qui sont pratiquées dans des pays de régimes différents - exigent une réaction internationale.

Les droits de l'homme relèvent de la responsabilité de tous. Les personnes qui sont victimes de ces violations, ainsi que leurs familles, ont besoin d'une aide concrète et urgente.

La défense des droits de l'homme est une tâche universelle, transcendant les frontières nationales, politiques, raciales ou idéologiques, qui ne peut être laissée aux seuls Etats.

C'est sur cette conviction fondamentale que repose l'action d'AMNESTY INTERNATIONAL... depuis 30 ans ! Vous pouvez nous aider : soit, en vous informant : nous nous réunissons près de chez vous, à la mairie de Vaugneray,

ray, le 2^{ème} mardi de chaque mois à 20h30 ; soit, en mettant de côté les livres qui vous encombrant (romans policiers, documentaires, livres pour enfants, B.D. essais, collections de revues, etc...). Nous les collecterons dès septembre afin de préparer la 3^{ème} foire aux livres de l'ouest lyonnais au profit d'AMNESTY INTERNATIONAL.

Renseignements : 78 45 98 57, à bientôt.

AMNESTY INTERNATIONAL
Groupe 254 (Oullins)
Antenne de Vaugneray

Pour sa 3^{ème} Foire aux Livres en mars 93, à Vaugneray, AMNESTY INTERNATIONAL collecte tous vos livres.

● Dépôt dès le mois de septembre, tous les jours, aux heures d'ouverture, dans les mairies suivantes : Brindas, Chaponost, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Marcy-L'Etoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Laurent-de-Vaux, Sainte-Consorce, Tassin-la-Demi-Lune, Thuirins, Yzeron et Vaugneray.

● Tous les samedis d'octobre, de 10h à 18h, sur le parking du Centre Leclerc (Grézieu-la-Varenne). Merci.

CABINET D'ARCHITECTURE SERIZIAT E.U.R.L.

- Bâtiments pour collectivités locales
- Logements collectifs (location ou accession)
- Bureaux, Commerces, Industries et Santé

565, ch. de la Bruyère 69760 LIMONEST Tél. 78 35 24 15

CARRIERES POCCACHARD SARL

PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL : 78 48 13 14

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...

MAASTRICHT : LES NOUVELLES CLES

De Rome à Maastricht, un mot tombe, "économique" et la CEE devient la Communauté européenne. Détail anecdotique pour des avancées significatives : l'ECU pour tous, l'émergence d'une citoyenneté européenne...

● Principal et plus spectaculaire des acquis de Maastricht : l'**Union économique et monétaire**. En 1999, au plus tard, l'on troquera les francs, marks et autres pesetas contre l'ECU. La banque centrale, qui sera mise en place en 1998, sera chargée d'émettre la nouvelle monnaie, de la gérer, de fixer les taux d'intérêt. Dès le 1^{er} janvier 1994, on préparera cette monnaie unique par la suppression totale des restrictions aux mouvements de capitaux, le renoncement aux déficits publics excessifs et la reconnaissance de l'indépendance des banques centrales vis-à-vis du pouvoir politique.

Le 1^{er} janvier 1997, par un vote à la majorité qualifiée, les Douze auront à décider qui des Etats-membres est économiquement prêt au grand saut : la monnaie unique. Ils devront être au moins sept.

● Autre création de Maastricht : la **citoyenneté européenne**, ouverte à toute personne ayant la nationalité d'un Etat-membre. Pour la France, cela signifie que les Européens pourront participer aux élections européennes et aux élections municipales, sans toutefois être éligibles aux fonctions de maire, d'adjoint ou de délégué sénatorial qui relèvent de la souveraineté nationale.

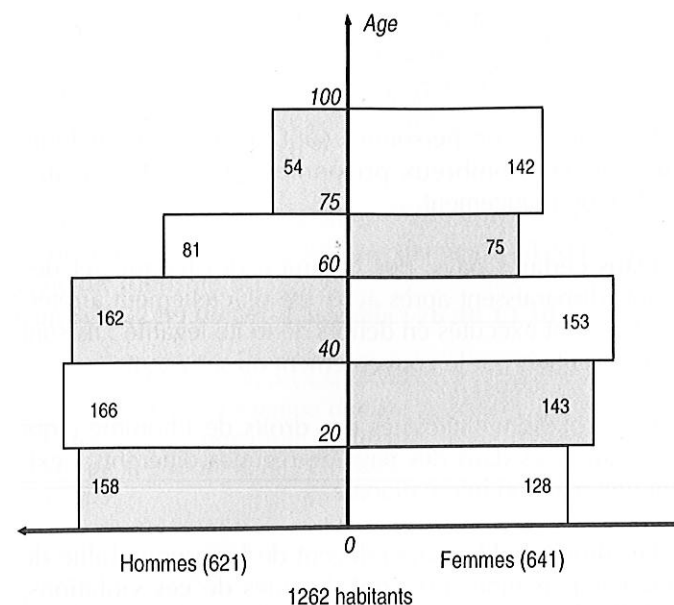
● L'**Union politique** est sur les rails. Pour la première fois, la définition d'une politique étrangère et de sécurité commune est inscrite dans le traité communautaire et remplace la coopération gouvernementale. Les chefs d'Etat et de gouvernement devront décider à l'unanimité quelles questions feront l'objet d'une action commune. Justice et affaires intérieures demeurent régies par les simples règles de coopération entre gouvernements.

*Lettre du Sénateur
5 Mai 1992*

Le prochain bulletin doit paraître début octobre 1992.
La commission chargée du bulletin souhaite recevoir les articles **avant le 22 septembre 1992.**

Merci

RECENSEMENT 1990 DE POLLIONNAY



YAMAHA LYON *Alexis Motos*

**CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires**

3 et 5 avenue Jean Jaurès - tél. 78 72 39 39
atelier et pièces détachées
32 et 34 rue Chalopin - tél. 78 69 08 62

Danielle et Alain Dader Boulangerie - Viennoiserie Epicerie

Pains Spéciaux

Pâtisseries pour toutes cérémonies, fêtes, mariages, etc...

69290 Pollionnay
Tel. 78 48 11 41

Haute Coiffure Mixte

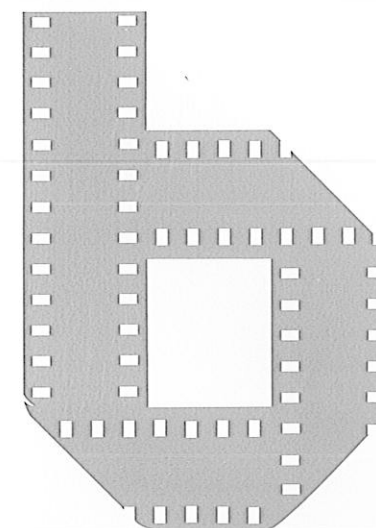
Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 78.57.33.60 - Messieurs : 78.57.32.29

jean-louis bessenay
photographe



103-105, av. Edouard Millaud 69290 Craponne

KODAK Express
Développement en 1 heure
ou 24 heures

78.57.04.89



CARROSSERIE

VENTE NEUF ET OCCASION

GARAGE CHAPOLARD

Agent PEUGEOT-TALBOT

6, Route des Pierres-Blanches
69290 GREZIEU LA VARENNE

78 57 02 09

**AUTO-ÉCOLE DE
CHARBONNIERES**

Gérard CORNU
4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS
Tél. 78.87.17.30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

Merci de votre confiance aux annonceurs
qui nous permettent la parution du
Bulletin Municipal.

Bonnes vacances à tous

L.M. MAÇONNERIE

Tél. : 78 48 13 30

Lucien MARIGNIER

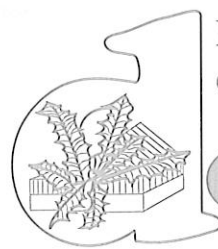
Les Mandrières - 69290 POLLIONNAY

La vie prend des couleurs avec le libre service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h. à 19 h. du lundi au samedi
de 9 h. à 12 h. dim. et jrs fériés**



**Libre service
de la plante**

esbos

**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél : 78 87 18 58**